

Guide technique

Sika ViscoChape® CHAPE CIMENT AUTONIVELANTE

S o m m a i r e

- Présentation p 2
- Préparation du local p 4
- Nature et planéité
des supports p 5
- Travaux préliminaires p 7
- Coulage de la chape p 13
- Pose de cloisons légères
et de revêtements
de sol p 18
- Mise en œuvre d'une chape
chauffante p 20



Domaines d'application

Sika ViscoChape s'utilise à l'intérieur de tous les bâtiments en neuf ou réhabilitation.

Elle peut être employée dans les locaux ne dépassant pas le classement U4 P4 E3 C2 :

- maisons individuelles,
- habitats et logements collectifs,
- bureaux et bâtiments administratifs,
- écoles, salles de sport, hôpitaux...

Elle n'est pas conçue pour la réalisation de sols industriels.

Épaisseur maximale de la chape : 8 cm.

Types de mise en œuvre

- Chapes adhérentes.
- Chapes désolidarisées.
- Chapes flottantes sur isolant thermique et/ou acoustique.
- Planchers chauffants à eau chaude.
- Planchers réversibles à eau basse température.
- Planchers rayonnants électriques.
- Réhabilitations de planchers.

Caractéristiques

Toutes les chapes sous Avis Technique Sika doivent présenter les caractéristiques suivantes :

A l'état frais :

- aspect : gris ciment, homogène et sans bulles,
- pH : $12,5 \pm 0,5$,
- masse volumique : $2200 \pm 200 \text{ kg/m}^3$,
- fluidité Cône **Sika ViscoChape** : $23 \pm 3 \text{ cm}$,
- maintien de fluidité : 2 h 30,
- temps de prise : début < 20 h et fin < 24 h (NF EN 480-2).

A l'état durci :

- module d'élasticité : entre 18 000 et 28 000 MPa,
- dilatation thermique : $\leq 0,012 \text{ mm/m}^\circ\text{K}$,
- conductivité thermique utile : $\geq 1,2 \text{ W/m}^\circ\text{K}$,
- classification : incombustible A1_{FL},
- chape de classe C20F4 selon la norme EN 13813 :
 - résistance compression : $\geq 20 \text{ MPa}$,
 - résistance flexion : $\geq 4 \text{ MPa}$,
- retrait à 28 jours : $< 500 \mu\text{m/m}$ (20°C et 50 % HR) (NF P 15-433).

Les conditions nécessaires pour la mise en œuvre de la chape

- Le bâtiment doit être clos et couvert avec vitrage posé. Prévoir un dispositif d'occultation en cas d'ensoleillement direct.
- Les cloisons séparatives d'appartements doivent être terminées (y compris les enduits jusqu'au sol), ainsi que les cloisons de distribution et de doublage en maçonnerie.
- La vérification de l'étanchéité des installations de plomberie et de chauffage doit être faite par le chauffagiste.
- La température ambiante doit être comprise entre 5°C et 30°C sans risque de gel dans les locaux aux moins quatre jours après la mise en œuvre.

Matériel et outillage

- Un cône et une plaque **Sika ViscoChape** pour contrôler la fluidité du produit.
- Des trépieds de niveau réglable pour le nivellement de la chape.
- Un appareil de mise à niveau laser ou niveau à bulle, pour régler le niveau des piges.
- Une barre d'égalisation et un balai débulleur.
- Un pulvérisateur pour l'application du produit de cure.

Dispositions générales sur les supports

La capacité portante des supports doit avoir été vérifiée (notamment en rénovation) pour prendre en compte le poids propre de la chape (soit environ 22 kg/m² par cm d'épaisseur) et du revêtement.

Support chapes asphaltes

- Chapes réalisées conformément au fascicule 8 du Cahier des Charges de l'Office des Asphaltes (234, faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris).
- Qualité d'asphalte utilisé : type AP1 selon fascicule 10 de ce document avec toutefois une épaisseur supérieure à 20 mm et une empreinte de taille inférieure à 10 mm.

Supports en bois ou panneaux dérivés du bois

- Plancher sur solive ou lambourdes et plancher de doublage, conforme à la NF DTU 51.3 « Planchers en bois ou en panneaux dérivés du bois ».
- Les dimensions du plancher (épaisseur des panneaux en fonction de l'entraxe des supports) doivent prendre en compte le poids propre de la chape.
Par exemple : 80 à 90 kg/m² pour une chape de 4 cm d'épaisseur.
- Pour les planchers existants, on s'assurera qu'ils ne présentent pas une flexibilité dépassant celle prévue dans la NF DTU.

Remarque : en raison de la faible perméabilité à la vapeur de la feuille de désolidarisation, on doit s'assurer du maintien de l'aération de la structure bois par la sous-face du plancher, une fois la chape réalisée.

Supports en maçonnerie

Les supports en maçonnerie sont ceux visés dans le tableau ci-dessous qui reprend les délais minimaux de séchage pour la mise en œuvre de la couche de désolidarisation ou de la sous-couche isolante (conforme § 6 NF DTU 26.2).

Nota : en cas de chape adhérente sur dallage, le dallage doit être armé et protégé contre les remontées d'humidité (présence d'une barrière aux remontées capillaires).

Délais de séchage des supports en maçonnerie

	Pose	
	désolidarisée ou flottante	adhérente
Dallage sur terre plein	2 semaines	1 mois (dallage armé uniquement NF DTU 13.3)
Plancher dalle avec continuité sur appuis : • dalle pleine en béton armé coulée in-situ • dalle pleine coulée sur prédalles en béton précontraint ou béton armé	1 mois	6 mois
Plancher en béton coulé sur bacs acier collaborants avec continuité sur appuis		
Plancher constitué de dalles alvéolées en béton précontraint ou béton armé avec dalle collaborante rapportée en béton armé avec continuité sur appuis		
Plancher nervuré à poutrelles en béton précontraint ou béton armé et entrevous coffrage avec dalle de répartition complète coulée en œuvre		
Plancher chauffant (NF DTU 64.14) Plancher type C	2 semaines	Sans objet
Plancher chauffant (NF DTU 64.14) Autres cas	1 mois	6 mois et après 1 ^{ère} mise en chauffe
Ravoirage sur support ci-dessus	24 heures	

Rattrapage de la planéité

La planéité doit être préalablement rattrapée, afin d'éviter des discontinuités d'épaisseur de la chape finale (des différences de vitesse de séchage risquent de provoquer des fissurations).

Pose adhérente ou désolidarisée

- La chape peut être coulée sur un support présentant une planéité de 10 mm sous la règle de 2 m (cas d'un béton à parement courant).

Pose flottante sur isolant

- La chape peut être coulée sur un support présentant une planéité de 7 mm maximum sous la règle de 2 m et de 2 mm sous la règle de 20 cm avec un aspect de surface fin et régulier (cas d'un béton surfacé à parement soigné selon la NF DTU 26.2/52.1).

Horizontalité

- Si les écarts de niveau sont supérieurs à 2 cm, un ravaillage est nécessaire.

Canalisations

- Si des canalisations (gainés électriques par exemple) passent sur le support, la réalisation d'un ravaillage est nécessaire jusqu'au niveau supérieur de ces canalisations.

Le ravaillage peut être réalisé de différentes façons :

- ravaillage stabilisé réalisé à l'aide de sable 0,08/5 mm stabilisé avec 100 kg minimum de liant par m³ de sable, soit de mortier maigre dosé à 150 kg/m³.

L'épaisseur de cette couche est de 3 à 4 cm au maximum.

- ravaillage avec des premix adjuvantés type Sikacem Pack mélangés avec du sable 0/4 mm (25 kg de sable par sac de 25 kg mélangés avec 4 litres d'eau).

Isolation périphérique

Une bande périphérique compressible doit être fixée tout le long des parois des locaux et des huisseries.

Son épaisseur est de :

- 5 mm pour les chapes non chauffantes,
- 8 mm pour les chapes chauffantes.

Prévoir deux couches de bande compressible de 5 mm d'épaisseur autour des éléments verticaux : poteaux, fourreaux de canalisations.



Couche de désolidarisation

Pose sur plancher béton

Cas d'une désolidarisation simple

La couche de désolidarisation est constituée par un film polyéthylène d'au moins 150 µm d'épaisseur.

Les feuilles doivent être disposées avec un recouvrement d'environ 10 cm. L'étanchéité entre les feuilles est assurée par la pose d'une bande collante d'au moins 5 cm de large.

Sur la périphérie, l'extrémité du film plastique doit dépasser d'au moins 10 cm le niveau supérieur de la chape finie.



Pose sur sous-couches isolantes

- La mise en œuvre des sous-couches isolantes s'effectue conformément à la NF DTU 26.2/52.1 (NF P 61-203) : un calfeutrement soigné de l'isolant est nécessaire compte-tenu de la fluidité de la chape.
- Un film polyéthylène doit être mis en place dans tous les cas où il y a un risque de pénétration dans l'isolant ou dans les joints.
- Les règles de superposition d'isolants à respecter sont traitées dans ce même DTU au paragraphe 7.2.

Traitement de la périphérie

- Afin d'éviter toute pénétration de mortier sous la couche de désolidarisation, relever le film polyéthylène en périphérie des murs ou utiliser des bandes à rabat collées sur l'isolant.
- Pour les isolants à plots, poser des dalles d'isolant de façon à mettre en compression les bandes périphériques.
- En cas de joints ouverts ou de dégradation de l'isolant (coin cassé...) reboucher avec de la mousse expansive.

Choix des isolants et présence d'armatures en fonction du local

	Epaisseur minimale de la chape (cm)		Présence d'armatures ou mise en œuvre de la Sika ViscoChape Métal OU Sika ViscoChape Force
	Locaux P2 et P3	P4	
Chape adhérente	4	5	Non
Chape désolidarisée			
I. Sur film (polyéthylène par exemple)	4	5	Uniquement dans les locaux P4
II. Sur isolant :			
• isolant de classe SC1	4	—	Non
• isolant de classe SC2	5	—	Oui

Epaisseur maximale de la chape : 8 cm

Cas d'un dallage sur terre plein

Prescriptions identiques à celles de la pose sur plancher béton, cependant :

- un film polyéthylène de 200 µm au lieu de 150 µm sera utilisé,
- les recouvrements entre lés seront de 25 cm minimum au lieu de 10 cm.

Cas d'un plancher bois ou chape asphalte

Un film polyéthylène d'au moins 200 µm d'épaisseur doit être interposé.

Cas d'une chape adhérente

- Avant coulage de la chape, le support doit être dépoussiéré et humidifié avant d'être recouvert d'une barbotine de type SikaLatex (1 volume de ciment + 1 volume de sable) à gâcher jusqu'à consistance crémeuse avec la solution SikaLatex (1 volume de SikaLatex + 2 volumes d'eau).
- La barbotine doit être étalée à l'avancement et être encore fraîche et poisseuse lors du coulage de la chape.
- Le délai maximal de séchage à 20°C est de 20 minutes. Si la barbotine a séché, il est indispensable d'appliquer à nouveau une barbotine avant coulage de la chape.

Cas d'une chape renforcée

Dans le cas des chapes sur isolant de classe SC2 et des chapes désolidarisées en locaux P4, une chape renforcée doit être utilisée.

Il s'agit de :

- **Sika ViscoChape Metal** (chape fibrée métallique),
- **Sika ViscoChape Force** (chape fibrée macro-synthétique).

Repère de niveau

- A l'aide d'un niveau laser ou à bulle, repérer l'emplacement le plus haut du support et y placer une pige. La tige doit être réglée pour l'épaisseur minimale nécessaire.
- Placer d'autres piges à intervalles réguliers (tous les 2 m environ) et les régler au niveau pour matérialiser la surface de la chape.



Préparation des joints

Joint de dilatation (gros œuvre)

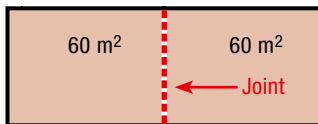
- Les joints de dilatation du gros œuvre doivent être repris dans la chape. Ils sont de même largeur que ces derniers et sont obturés jusqu'à la pose du revêtement final pour protéger les arêtes et prévenir l'intrusion de corps étrangers.

Joint de fractionnement

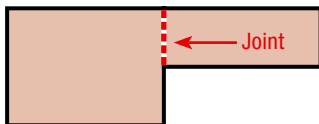
- Les joints sont réalisés par le chapiste entre 24 h et 48 h après le coulage de la chape **Sika ViscoChape** (sauf cas des profilés déjà installés avant le coulage).
- Les joints sont à mettre en place indépendamment de la surface au passage de porte.



Joint au seuil de porte



Pour une surface homogène supérieure à 60 m², la réalisation de joints de fractionnement ne se justifie pas (la plus grande longueur étant toutefois inférieure à 10 m).



Angles saillants : fractionnement au droit de l'angle saillant.

Couloirs (largeur 3 m : joints tous les 5 mètres maximum).



La mise en œuvre de la chape doit être terminée, au plus tard, dans un délai de 2 h 30 après la fabrication en centrale.

Réception sur chantier

Vérifier lors de la livraison que la dénomination commerciale « **Sika ViscoChape** » figure bien sur le bordereau de livraison.

A l'arrivée sur le chantier, l'applicateur doit réaliser un contrôle de fluidité à l'aide du cône Sika et de la plaque d'étalement **Sika ViscoChape**. L'étalement final doit être compris dans la fourchette suivante : 20 à 26 cm au cône Sika.



Si l'étalement < 20 cm : rajouter 5 litres d'eau par m³ dans la toupie. La toupie doit être mise en rotation rapide pendant une durée correspondante à au mois 1 min/m³ sans excéder 15 minutes au total.

A l'issue de cette opération, contrôler à nouveau la fluidité.

Si la valeur spécifiée n'est toujours pas satisfaite, l'opération devra être renouvelée une seule fois ; autrement dit l'ajout d'eau maximal pour ajuster l'affaissement ne doit pas dépasser 10 litres par m³.

Le contrôle de l'étalement est une opération obligatoire : la satisfaction de valeur permet de démarrer la mise en œuvre.

Pompage du mortier

La mise en œuvre de la chape se fait à l'aide d'une pompe à mortier ou à chape (si possible avec télécommande).



Les tuyaux doivent être graissés avec une barbotine composée d'environ 10 kg de ciment pur gâché manuellement avec 10 litres d'eau. La qualité de la barbotine peut être améliorée par ajout de 0,5 à 1 litre de SikaPump.

La barbotine doit être récupérée à la sortie des tuyaux et jetée.



Mise en place de la chape

Commencer par le point le plus éloigné de la sortie et progresser à l'inverse du sens de pose des feuilles de désolidarisation afin de parfaire le contact entre celles-ci.

L'opérateur doit déplacer régulièrement le tuyau de sortie du mortier sur toute la surface à couvrir en maintenant l'extrémité du tuyau à 15 cm environ au-dessus du support, de sorte que la chape affleure les tiges de réglage des piges.



Finition de la surface

Celle-ci doit être faite à l'avancement du coulage :

- par passage systématique en passes croisées de la barre d'égalisation jusqu'à obtention d'une surface plane et uniforme,
- puis par passage du balai débulleur,
- et par application d'un produit de cure en phase aqueuse : Sika Antisol E40.



Balai débulleur et barre d'égalisation



Surface finie

Protection de la chape

- Après le passage du balai débulleur, pulvériser le produit de cure Sika Antisol E40 à raison de 150 à 200 g/m², sous forme d'une pellicule fine et continue.
- La chape doit être abritée pendant le premier jour d'un ensoleillement direct (fenêtres masquées).
- Après ce délai, aérer le local en prenant soin d'éviter les courants d'air pendant les 7 premiers jours.

Mise en service de la chape

- Une circulation piétonne modérée est possible au plus tôt 24 heures après le coulage.
- La mise à disposition des locaux aux entreprises de second œuvre se fait après 3 jours de séchage.
- La surface de la chape doit rester dégagée pour pouvoir sécher normalement.
- La surface doit être protégée en cas d'emploi de produits salissants (peinture, graisse,...).
- Le matériel utilisé (escabeaux, échelles, échafaudages) ne doit pas risquer d'endommager la chape.

Réalisation des joints sciés

Les joints sont réalisés par le chapiste entre 24 h et 48 h après le coulage de la chape Sika ViscoChape (sauf cas des profilés déjà installés avant coulage).

Joint de dilatation du gros œuvre

- Les joints qui prolongent ceux du gros œuvre dans la chape et le revêtement sont de même largeur que ces derniers. Ils sont traités par un fond de joint rempli avec un mastic élastique de classe F25E, de type Sikaflex Pro 11FC, ou par des joints préfabriqués placés sur le support préalablement au coulage.
- Ils sont obturés jusqu'à la pose du revêtement final pour protéger les arêtes et prévenir de l'intrusion de corps étrangers.

Joint de fractionnement

Les joints sont à mettre en place indépendamment de la surface aux passages de porte.

Ils sont réalisés :

- Soit sur la chape durcie, par sciage, conformément au DTU 26.2 : la chape est sciée jusqu'au 2/3 de son épaisseur (2/3 de l'épaisseur de chape au dessus des câbles chauffants éventuellement enrobés). Ils sont ensuite nettoyés et remplis d'un produit adapté de type résine

époxy rigide ou équivalent (dureté Shore = 60 à 24 h) suivi immédiatement d'un sablage à refus avec du sable de quartz fin, avant polymérisation du produit de remplissage.

- Soit par la mise en place, avant coulage, de joints manufacturés fibrés sur le support.

Réparation de fissures éventuelles

Les fissures de largeur inférieure ou égale à 0,3 mm sont considérées comme des microfissures qui ne nécessitent pas de traitement particulier. Les fissures supérieures à 0,3 mm doivent être traitées par le chapiste de la manière suivante :

- ouvrir et dégarnir la fissure, la stopper par un rainurage perpendiculaire à ses extrémités,
- la remplir par une résine époxydique d'injection de type Sikadur 52 Injection, Sikafloor 156 ou Sikadur BTP,
- sabler aussitôt la surface avec du sable très fin (0,1 à 0,6 mm).

Élimination de la pellicule de surface

Celle-ci est à la charge de l'applicateur.

Cette opération est réalisée par brossage après 7 jours minimum de séchage de la chape et au plus tard 8 jours avant la pose de revêtement à l'aide d'un appareil monobrosse équipé d'un disque abrasif (grain 16) ou d'une brosse nylon dur ou métallique.

Cette opération doit être suivie d'un dépoussiérage efficace.

Tolérances d'exécution

Etat de surface

La chape terminée doit être dépourvue de laitance et présenter partout un état de surface permettant généralement, sans opération ou ouvrage complémentaire (autre que le dépoussiérage), la mise en œuvre des revêtements de sol prévus.

Planéité

Les écarts doivent être inférieurs à 3 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous la règle de 20 cm.

Pose de cloisons légères et de revêtements de sol

Pose des cloisons légères

La pose de cloisons distributives légères de masse inférieure ou égale à 150 kg/mL est admise.

Elles doivent être posées après un délai de séchage de la chape de 7 jours.

Pose des revêtements de sol

Sika ViscoChape n'est pas destinée à rester apparente et doit donc recevoir un revêtement de sol et ce au maximum 8 semaines après coulage de la chape (sous réserve d'un degré de siccité admissible). Par ailleurs, la pose du revêtement de sol n'est admise qu'après élimination de la pellicule de surface et séchage. L'application préalable d'un enduit de ragréage n'est pas nécessaire avec **Sika ViscoChape** (sauf défaut de réalisation).

Les différents revêtements de sol doivent être posés selon les prescriptions définies dans les CPT et DTU concernés.

La bande compressible des joints périphériques est conservée lors de la pose du revêtement de sol. Elle n'est arasée qu'après la pose du revêtement de sol et avant la pose de la plinthe.

Nature des revêtements associés

Les revêtements associés sont les mêmes que ceux admis sur une chape ciment traditionnelle réalisée conformément au DTU 26.2 :

- Carrelage.
- Textile perméable ou imperméable.
- Revêtement plastique.
- Parquet traditionnel.
- Parquet flottant.
- Parquet collé.
- Peinture de sol.
- Revêtement coulé (base résine).

Délais indicatifs avant la pose des revêtements

A titre indicatif, le tableau ci-après permet de déterminer le délai de séchage à respecter avant la pose des revêtements de sol.

Le taux d'humidité résiduelle au moment de la pose du revêtement de sol doit être conforme à celui demandé dans les documents de mise en œuvre (DTU, CPT ou AT).

Chape d'épaisseur 5 cm

Taux d'humidité de la chape	Durée de séchage
5 %	7 jours
4 %	15 jours
3 %	28 jours

Durée indicative avant recouvrement pour une chape d'épaisseur 5 cm conservée à 20°C et 65% HR.

En pratique, l'humidité du support est mesurée en utilisant :

- la méthode de la « bombe au carbure de calcium » (prélèvement d'un échantillon),
- les humidimètres électriques.

Type de revêtements	Humidité résiduelle du support avant pose (%)*
Carrelage collé (CPT)	> 15 jours
Revêtement textile (DTU 53.1)	< 5 % à 4 cm de profondeur à la bombe à carbure
Revêtement plastique (DTU 53.2)	≤ 4,5 % à 4 cm de profondeur à la bombe à carbure
Parquet flottant (DTU 51.11)	< 3 % de la matière sèche
Parquet collé (DTU 51.2)	≤ 4,5 % à 4 cm de profondeur ou ≤ 3 % à 2 cm de profondeur
Peinture de sol (DTU 59.3)	< 4 %
Revêtement coulé base résine (DTU 54.1)	< 4,5 % à 4 cm de profondeur à la bombe à carbure

* Ces valeurs d'humidité sont données à titre indicatif. Se référer aux CPT et DTU en vigueur à la date du coulage de la chape pour s'assurer des taux d'humidité.

Dans tous les cas, **Sika ViscoChape** doit être recouverte au plus tard 2 mois après le coulage.

Mise en œuvre d'une chape chauffante

Type de chape autonivelante Sika ViscoChape

Pour des planchers chauffants à eau chaude, des planchers rayonnants électriques (PRE) ou de planchers réversibles à eau basse température, le chapiste met en œuvre :

- soit **Sika ViscoChape Métal** (chape fibrée métallique),
- soit **Sika ViscoChape Force** (chape fibrée macro-synthétique).

Sur PRE, il faut ajouter un chaînage périphérique avec 3 fers de diamètre 8 mm dans le cas d'isolant de classe SC2.

Attention : L'utilisation d'un treillis sous une chape Sika ViscoChape dans le cadre d'une application sur plancher chauffant est une opération délicate. Nous recommandons fortement l'utilisation d'une chape Sika ViscoChape fibrée.

Épaisseur de la chape

L'épaisseur est fonction du système employé (diamètre du tube ou des câbles, tubes positionnés ou non dans l'isolant ou dans des rainures prévues à cet effet).

Dans tous les cas, l'épaisseur minimale de la chape en tout point au dessus du tube doit être de 30 mm (épaisseur effective).

Sous-couche isolante

Seuls sont admis dans le cas de planchers chauffants, les isolants de classe de compressibilité SC1 a ou b, ou SC2 a.

Remarque: en cas de superposition d'isolants, seuls sont admis des isolants d'indice a pour ne pas dépasser un classement global SC2 a, conformément aux règles de superposition de la NF DTU 26.2/52.1.

Joint de fractionnement

Du fait de la dilatation thermique de la chape, il est nécessaire de ménager des joints de fractionnement qui seront fonction :

- de la surface de la pièce : un joint pour toute surface supérieure à 40 m² (la plus grande longueur étant toutefois inférieure à 8 m),
- de la température de la pièce : un joint est nécessaire pour séparer les zones froides des zones chaudes.

Joint périphérique

Un joint doit être ménagé à la périphérie de la pièce ainsi qu'autour des poteaux d'huisseries (en aucun cas la chape ne doit être en contact avec un point dur) et être rempli par une bande compressible d'épaisseur 8 mm.

Calfeutrement de la sous-couche isolante

Du fait de la fluidité de la chape, les joints entre isolants et en périphérie doivent être calfeutrés :

- soit avec des isolants plans posés bord à bord : pose d'un film polyéthylène, d'épaisseur > 200 microns, recouvrement de 20 cm et jointoyer par des bandes autocollantes. En périphérie, le film doit être relevé sur la bande compressible.
- soit avec des isolants moulés comportant des rainures d'emboîtement : ils comportent généralement des logements ou plots pour le maintien des tubes. La pose d'un film polyéthylène est inutile. Traiter avec de la mousse expansive les angles de plaques détériorées et en périphérie quand les coupes sont mal ajustées.

Fixation des éléments chauffants

Les tubes ou câbles doivent être fixés à l'isolant ou par l'isolant tous les 40 à 50 cm dans les parties droites et tous les 20 à 25 cm dans les boucles.

Première mise en chauffe de la chape

Une première mise en chauffe de la chape doit avoir lieu avant mise en œuvre des revêtements de sol conformément aux DTU et CPT de sols chauffants concernés.

Première mise en chauffe de la chape

Cas d'un plancher chauffant avec des canalisations d'eau :

La température maximale de l'eau de circulation est 50°C. La mise en chauffe peut démarrer **deux semaines** après le coulage :

- 1^{er} jour : la température de l'eau doit être supérieure de 5°C à la température ambiante de pièce,
- 2^{ème} jour et jours suivants : augmenter la température de l'eau par palier de 10°C jusqu'à atteindre 50°C,
- maintenir cette température jour et nuit jusqu'au séchage complet de la chape (généralement 7 jours).

Cas des PRE :

La mise en chauffe peut avoir lieu **trois semaines** après le coulage de la chape et avant mise en œuvre des revêtements de sol.

Un programme de mise en température progressive doit être défini en accord avec le Maître d'Œuvre.

Pose des revêtements de sol

La chape n'est pas destinée à rester apparente et doit donc recevoir un revêtement de sol, après élimination de la pellicule de surface et séchage.

Sur plancher chauffant, le chauffage est interrompu au minimum 2 jours avant la pose et pendant 2 jours après la pose du revêtement.

Assistance technique

La société Sika assure la formation des entreprises applicatrices.

La liste de ces entreprises est régulièrement tenue à jour et mise à disposition des demandeurs.

Sika apporte son assistance technique aux applicateurs qui en font la demande.

Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

Sika à votre service

REGION OUEST-NORD

Secteur Centre-Pays de Loire

Secteur Littoral-Manche

Secteur Ile-de-France-Nord

6, rue de la Longeraie - 35760 Saint Grégoire

Tél.: 02 99 87 12 87 - Fax : 02 99 87 12 86

REGION EST-SUD

Secteur Est

ZI du Broteau - Rue du Broteau - 69540 Irigny

Tél.: 04 72 89 07 40 - Fax : 04 78 70 96 49

Secteur Sud-Est

ZAC du TEC - Avenue Clément Ader

Allée Jean Mermoz - 30320 Marguerittes

Tél.: 04 66 57 57 94 - Fax : 04 66 57 60 88

Secteur Sud-Ouest

2, rue Henry Le Chatelier - 33700 Mérignac

Tél.: 05 57 92 36 90 - Fax : 05 57 92 36 99

Sika France S.A.S.

BU BPE-PREFA

Grands chantiers

84, rue Edouard Vaillant

BP 104

93351 Le Bourget Cedex

Tél.: 01 49 92 80 45

Fax : 01 49 92 81 21

E-mail : bpe@fr.sika.com

www.sika.fr



Sika France S.A.S. au capital de 14 793 600 € - RCS Paris 572232411



www.chapesika.fr